



## Section Organisation des Compétitions du Dimanche

### SAISON 2018/2019

#### PROCÈS-VERBAL n°7

---

Réunion restreinte du : 13 septembre 2018

---

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31

#### **DEROGATIONS – SAISON 2018/2019**

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.***

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.***

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

#### **2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES**

##### **500051 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT**

U15 R1/B : matches à 17h00 toute la saison sur le complexe sportif Marc Bec n°1.

U15 R2/B : matches à 15h00 toute la saison sur le complexe sportif Marc Bec n°2.

U14 Rég. / A : matches à 17h00 toute la saison sur le complexe sportif Marc Bec n°1.

**500364 – FONTAINEBLEAU R.C.P.**

U15 R3/C : matches à 14h30 toute la saison sur le Stade Philippe Mahut n°2.

**500615 – BRIARD S.C.**

U15 R3/C : matches à 14h00 toute la saison.

U17 R3/C : matches à 12h00 toute la saison.

**500684 – PALAISEAU U.S.**

U15 R2/B : matches à 16h00 toute la saison.

**500689 – CRETEIL U.S.**

U15 R3/B : matches à 14h00 toute la saison.

**500695 : SARCELLES A.A.S.**

U19 R1 : matches à 16h00 toute la saison.

U17 R1 : matches à 16h00 toute la saison.

U16 Rég./A : matches à 14h00 toute la saison.

**500706 : ISSY LES MOULINEAUX F.C.**

Seniors R2/C : matches à 14h00 toute la saison.

**502858 : HOUILLES A.C.**

CDM R2/A – matches à 9h00 toute la saison.

**511264 : SUISSE DE PARIS U.S.**

CDM R1 – matches à 9h00 toute la saison au stade Suzanne LENGLEN – 2, rue Louis Armand - Paris 15<sup>ème</sup>.

**523264 – GOBELINS F.C.**

U14 Rég./ B : matches à 13h00 toute la saison.

**524861 – FLEURY MEROGIS U.S.**

U14 Rég./ A : matches à 16h00 toute la saison.

**542388 – MAISONS ALFORT F.C.**

U15 R3/D : matches à 15h00 toute la saison.

**COUPE DE FRANCE – 4<sup>ème</sup> TOUR****4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France : tirage au sort et retrait des équipements**

Le tirage au sort du 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à 18h00 au siège de la Ligue de Paris IDF (05, place de Valois).

Les clubs qualifiés sont invités à assister à ce tirage et pourront récupérer leurs équipements (maillots / shorts / chaussettes) à l'issue du tirage.

**COUPE DE FRANCE – 3<sup>ème</sup> TOUR**

Les rencontres se joueront le **Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

**1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

**2/ Arbitrage :**

<b><u>3<sup>eme</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Receptant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club receptant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club receptant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club receptant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

**NOUVEAUTE :**

**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)**

**Rappel des prochains tours de la Coupe de France**4<sup>eme</sup> Tour : Dimanche 30 Septembre 20185<sup>eme</sup> Tour : Dimanche 14 Octobre 20186<sup>eme</sup> Tour : Dimanche 28 Octobre 2018**20771881 : PARIS INTERNATIONAL FOOT / MORANGIS CHILLY F.C. du 16/09/2018**

Courriel de PARIS INTERNATIONAL FOOT proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade Auguste Delaune (terrain 2 synthétique) à SAINT DENIS.

**Accord de la Section.****20771936 : ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR / SAINT LEU F.C. du 16/09/2018**

Courriel des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade des Poissonniers – 2, rue Jean Cocteau (synthétique) à PARIS 18<sup>eme</sup>.

**Accord de la Section.****20771924 : AIGLE FERTOISE BOISSY LE CUTTE / AULNAY C.S.L. du 16/09/2018**

Courriel d'AIGLE FERTOISE BOISSY LE CUTTE proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade municipal (terrain en herbe) – rue de Chevannes à BALLANCOURT SUR ESSONNE

**Accord de la Section.****20771935 : STADE DE VANVES / SEVRAN FC du 16/09/2019**

Courriel du F.C. SEVRAN demandant le report de la rencontre à une date ultérieure.

La Section ne peut donner une suite favorable à votre demande et **maintient le match au 16/09/2018.**

**20771919 – LILAS F.C. 1 / CLAYE SOUILLY SPORTS 1 du 16/09/2018**

Demande de LILAS F.C. pour avancer le match au 15/09/2018 à 16h00 en raison de l'occupation du terrain par son équipe 2 pour un match de championnat régional Seniors.

Pris note du refus de CLAYE SOUILLY SPORTS via Footclubs.

Ce match est maintenu au 16/09/2018 à 14h30.

**20771918 – PONTAULT COMBAULT U.M.S. / AUBERVILLIERS F.C.M. du 16/09/2018**

La Section,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de PONTAULT COMBAULT a formulé une demande d'inversion de match le 11/09/2018 au motif qu'il n'avait pas trouvé de terrain de repli suite à la suspension de son terrain,

Considérant que les démarches ont été faites auprès du club d'AUBERVILLIERS FCM pour accueillir le match sur ses installations,

Considérant que le terrain du club d'AUBERVILLIERS FCM n'est pas disponible le 16/09/2018 à 14h30 en raison de la tenue d'un match de Championnat National U17 (compétition prioritaire),

Considérant que le club d'AUBERVILLIERS FCM peut accueillir le match le samedi 15/09/2018 à 16h00 sur son créneau habituel de championnat,

Considérant que le 12/09/2018 à 16h59, le club de PONTAULT COMBAULT a communiqué à la Ligue un terrain de repli à NOISIEL,

Considérant que le club d'AUBERVILLIERS FCM a pris ses dispositions pour accueillir le match sur ses installations avec sa municipalité,

Considérant que l'information du terrain de repli communiquée par le club de PONTAULT COMBAULT est trop tardive,

Considérant au surplus que l'attestation de mise à disposition du terrain de repli par le propriétaire n'a pas été transmise,

Par ces motifs,

**Fixe le match le samedi 15/09/2018 à 16h00 au stade André Karman à AUBERVILLIERS.**

**Précise que le match pourra avoir lieu sur les installations de NOISIEL sous réserve de l'accord d'AUBERVILLIERS FCM et de la réception de l'attestation de mise à disposition des installations de la ville de NOISIEL avant le vendredi 14/09/2018 à 12h.**

**20771896 : CHAMPCUEIL F.C. / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE E.C. du 16/09/2018**

Le club de CHAMPCUEIL F.C. n'ayant pas proposé de terrain de repli pour cette rencontre.

Courriel de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE F.C. informant de la disponibilité de ses installations.

**La Section inverse cette rencontre qui aura lieu le dimanche 16 septembre 2018 à 14h30, sur le stade de la Buissonnière (synthétique) – rue du Clos St Martin à VAUX LE PENIL.**

**20771944 : SAVIGNY FOOT C.O. / NOISY LE SEC B. du 16/09/2018**

Courriel de SAVIGNY FOOT C.O. et de la Mairie de Courcouronnes informant du prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade du Bord du Lac (synthétique) à COURCOURONNES.

**Accord de la Section.**

**20771887 : PARIS A.S. / MELUN F.C. du 16/09/2018**

En l'absence de proposition de terrain de repli de PARIS AS, ce match est inversé et aura lieu le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade municipal à MELUN.

**20771914 : CHATILLONNAIS S.C.M. / SENART MOISSY du 16/09/2018**

Demande de changement de terrain de CHATILLONNAIS via Footclubs.

La Section,

Après avis de la C.R.T.I.S.,

**Fixe ce match sur le terrain d'honneur du stade Guy Moquet à CHATILLON.**

### **SENIORS – CHAMPIONNAT**

#### **FMI – WEEKEND des 08 et 09 Septembre 2018**

Compte tenu des difficultés rencontrées vendredi dernier avec l'accès à l'application F.M.I., la Commission ne fera pas application des dispositions de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. en cas de F.M.I. non utilisée pour des matches ayant eu lieu les 08 et 09 septembre 2018.

#### **20435440 : TREMBLAY F.C. / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN du 23/09/2018 (R2/B)**

Courriel du TREMBLAY F.C. et attestation du CDFAS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à 15h00, sur le stade François LEFEBVRE - 64 rue des Bouquinvilles (synthétique) à EAUBONNE.

Accord de la Section.

#### **20890961 : CA PARIS / ES VIRY CHATILLON du 16/09/2018 (R3/B)**

Courriel de VIRY CHATILLON E.S. demandant le report.

Refus du C.A. PARIS via FOOTCLUBS.

La Section vous informe que le motif indiqué n'est pas un motif de report et maintient cette rencontre à la date du 16 Septembre 2018, date prévue pour les matches remis au calendrier général.

#### **20890963 : LILAS F.C. 2 / LINAS MONTLHERY du 16/09/2018 (R3/B)**

Suite au maintien du match de Coupe de France de l'équipe 1 des LILAS F.C. le 16/09/2018, ce match est inversé et se jouera le 16/09/2018 à 15h00 sur les installations habituelles de LINAS MONTLHERY E.S.A.

Accord de LINAS MONTLHERY.

Accord de la Section.

Le match retour aura lieu sur les installations des LILAS FC le 27/01/2018.

### **U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE - - Tour de Cadrage -**

#### **Désignation des rencontres du Tour de Cadrage.**

*(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).*

Les rencontres du tour auront lieu le **DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

#### **Terrain indisponible le 16/09/2018**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 11 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

#### **1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

#### **Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

#### **Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.**

1<sup>er</sup> Tour : Dimanche 30 Septembre 2018

2<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 14 Octobre 2018

3<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 28 Octobre 2018

4<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 11 Novembre 2018

Finale Régionales : Dimanche 25 Novembre 2018

**20818463 : BEAUCHAMP A.S. / SURESNES J.S. du 16/09/2018**

Courriel de BEAUCHAMP A.S..

La **Section** enregistre le **Forfait avisé** de BEAUCHAMP A.S..

L'équipe de SURESNES J.S. est qualifiée pour le prochain tour.

**20818490 : BONDOUFLE AM. C. / SALESIENNE DE PARIS du 16/09/2018**

Courriel de BONDOUFLE AM. C.

Suite au non engagement en Championnat de l'équipe de BONDOUFLE AM. C., l'équipe de SALESIENNE DE PARIS est qualifiée pour le prochain tour.

**U19 – CHAMPIONNAT****FMI – WEEKEND des 08 et 09 Septembre 2018**

Compte tenu des difficultés rencontrées vendredi dernier avec l'accès à l'application F.M.I., la Commission ne fera pas application des dispositions de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. en cas de F.M.I. non utilisée pour des matches ayant eu lieu les 08 et 09 septembre 2018.

**20503935 : ALFORTVILLE U.S. / JOINVILLE R.C. du 16/09/2018 (R3/C)**

Courriel d'ALFORTVILLE U.S. informant de son terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 16 Septembre 2018 à 13h00, sur le stade Didier PIRONI – 21, avenue Descartes à LIMEIL BREVANNES.

**Accord de la Section qui reste en attente de l'attestation du propriétaire du terrain.**

**CHAMPIONNAT U17 – MATCH REMIS au 30/09/2018**

20506525 : ANTONY FOOT EVOLUTION / AUBERVILLIERS C. du 09/09/2018

**U17 - COUPE DE PARIS I.D.F.****Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 30 SEPTEMBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé (**visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF**).

**FEUILLES DE MATCH :**

La Section demande aux clubs recevant, de renvoyer la feuille de match dans les meilleurs délais à la LPIFF.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

**U17 – CHAMPIONNAT****FMI – WEEKEND des 08 et 09 Septembre 2018**

Compte tenu des difficultés rencontrées vendredi dernier avec l'accès à l'application F.M.I., la Commission ne fera pas application des dispositions de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. en cas de F.M.I. non utilisée pour des matches ayant eu lieu les 08 et 09 septembre 2018.

**20506131 : ARGENTEUIL R.F.C. / IVRY U.S. du 09/09/2018 (R2/B)**

La Section,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club d'ARGENTEUIL R.F.C. n'a pas pu fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville d'Argenteuil, suite à sa suspension de terrain,

Considérant que le match n'a donc pas eu lieu,

Considérant le club d'ARGENTEUIL R.F.C. n'a pas respecté les conditions de l'article 40.7 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ce motif,

**. donne match perdu par pénalité à ARGENTEUIL R.F.C. (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à IVRY U.S. (3 pts - 0 but), en application de l'article 40.1 du R.S.G. de la LPIFF.**

. précise que ce match n'ayant pas été effectivement joué, celui-ci n'est pas pris en compte dans la purge de la sanction ; l'équipe 1 U17 doit toujours proposer un terrain de repli pour ses 2 prochains matches à domicile.

**20506147 : ARGENTEUIL R.F.C. / LINAS MONTLHERY E.S.A. du 07/10/2018**

La Section rappelle au club d'ARGENTEUIL R.F.C. de fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville d'Argenteuil, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre. Terrain et attestation du propriétaire à fournir pour le **VENDREDI 05 OCTOBRE 2018 avant 12h00.**

Autre rencontre concernée :

20506166 : ARGENTEUIL R.F.C. / ST OUEN L'AUMONE A .S. du 18/11/2018

Si un match de Coupe Régionale vient s'intercaler dans le calendrier de ces 2 matches, celui-ci sera à prendre en compte dans la sanction.

**20506270 : TREMBLAY F.C. / GARGES LES GONESSE F.C.M. du 16/09/2018 (R2/B)**

La Section prend note du terrain de repli proposé par le club de TREMBLAY F.C. accompagné de la convention de mise à disposition de l'installation du propriétaire.

Ce match aura lieu à 13h30 sur le terrain n°1 (pelouse) du stade M. Cerdan ; boulevard de Stalingrad 92240 MALAKOFF.

Accord de la Section.

**20506277 : TREMBLAY F.C. / NANTERRE E.S. du 23/09/2018 (R2/B)**

La Section prend note du terrain de repli proposé par le club de TREMBLAY F.C. accompagné de la convention de mise à disposition de l'installation du propriétaire.

Ce match aura lieu à 13h30 sur le terrain n°1 (pelouse) du stade M. Cerdan ; boulevard de Stalingrad 92240 MALAKOFF.

Accord de la Section.

**20506287 : TREMBLAY F.C. / RACING COLOMBES 92 du 21/10/2018 (R2/B)**

La Section prend note du terrain de repli proposé par le club de TREMBLAY F.C. accompagné de la convention de mise à disposition de l'installation du propriétaire.

Ce match aura lieu sur le terrain synthétique du stade Lénine; 20 avenue Jules Ferry 92240 MALAKOFF.

Accord de la Section qui demande au club de TREMBLAY F.C. de lui communiquer l'horaire du coup d'envoi.

**U16 - COUPE DE PARIS I.D.F.**

**Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 à 14h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

**EPREUVE:**

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 14h30.

**Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.**

**FEUILLES DE MATCH :**

La Section demande aux clubs recevant, de renvoyer la feuille de match dans les meilleurs délais à la LPIFF.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

**U16 - CHAMPIONNAT**

**20506931 : GOBELINS F.C. / VILLEJUIF U.S. du 16/09/2018 (Poule A)**

Courriel du Service des Sports de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité des stades Boutroux et Poterne pour travaux jusqu'à fin septembre.

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 16 Septembre 2018 à 13h, sur le stade Louis Dolly à VILLEJUIF

Les rencontres deviennent :

Aller - 20506931 : VILLEJUIF U.S. / GOBELINS F.C. du 16/09/2018

Retour – 20506997 : GOBELINS F.C. / VILLEJUIF du 27/01/2019

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**20506935 : GOBELINS F.C. / ENTENTE SANNOIS S.G. du 23/09/2018**

Courriel du Service des Sports de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité des stades Boutroux et Poterne pour travaux jusqu'à fin septembre.

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 23 Septembre 2018 à 13h, sur le stade Auguste Delaune à SANNOIS.

Les rencontres deviennent :

Aller – 20506935 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / GOBELINS F.C. du 16/09/2018

Retour – 20507001 : GOBELINS F.C. / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 17/02/2019

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**U15 - COUPE DE PARIS I.D.F.**

**Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le SAMEDI 06 OCTOBRE 2018 à 15h30 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

**EPREUVE:**

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 15h30.

**Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.**

**FEUILLES DE MATCH :**

Utilisation de la Feuille de Match Informatique.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

**U15 - CHAMPIONNAT**

**Poule D**

**20475386 BAGNEUX COM 1 / RACING CF 92 2 du 15/09/2018**

Demande via Footclubs de BAGNEUX COM 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord du club de RACING CF 92 2 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 14/09/2018 – 17h30.

**U14 Régional**

**Courriel de C.F.F.P. – 536996**

La Section,

Après avoir pris connaissance du courriel du club du C.F.F.P.,

Considérant que le club informe qu'il ne dispose pas de terrain pour son équipe U14 jusqu'au début de l'année 2019,

Considérant que l'engagement d'une équipe en championnat est conditionné à l'obligation d'avoir un terrain pour disputer ses matches à domicile,

Considérant qu'une solution ponctuelle d'inversion de rencontre peut être envisagée sur un 1 ou 2 matches avec l'accord de l'adversaire,  
Considérant en revanche que l'inversion de toutes les rencontres à domicile ne peut pas être acceptée jusqu'au début de l'année 2019 pour des raisons évidentes d'équité sportive entre les clubs,  
Par ces motifs,  
. autorise l'inversion de 2 rencontres maximum, sous réserve de l'accord des adversaires.  
. demande au club de C.F.F.P. de trouver un terrain de repli pour disputer les autres rencontres à domicile qui n'auront pas été inversées.

### **U14 Régional – COUPE – phase préliminaire**

La Section procède à la création de 4 poules de 5 équipes.  
Les poules sont composées par tirage alterné entre les deux groupes du Championnat (visible sur le site internet de la LPIFF).  
L'ordre des rencontres est déterminé par tirage au sort.  
Les équipes se rencontrent suivant la formule Championnat.  
Dans tous les cas, les équipes reçoivent deux fois et se déplacent deux fois.  
Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des matches est fixé à 15h30. Dans le cas où l'équipe recevant bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son championnat.

#### **Calendrier de la phase préliminaire :**

Journée 1 : 06/10/2018  
Journée 2 : 24/11/2018  
Journée 3 : 15/12/2018  
Journée 4 : 19/01/2019  
Journée 5 : 23/02/2019

### **C.D.M. – COUPE DE PARIS I.D.F.**

#### **Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (**visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF**).

#### **ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

#### **INFOS CLUBS:**

**En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.**

### **C.D.M. – CHAMPIONNAT**

#### **20442329 : PORTUGAIS DES ULIS / STE GENEVIEVE SPORTS du 09/09/2018 (R2/B)**

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,  
Absence de l'équipe de STE GENEVIEVE SP. à l'heure du coup d'envoi,  
La Section enregistre le 1<sup>er</sup> **forfait non avisé de STE GENEVIEVE SP.**  
PORTUGAIS DES ULIS : 3 pts – 5 buts  
STE GENEVIEVE SPORTS : -1 pt – 0 but.

#### **20507199 : OTHIS C.O. / CHELLES A.S. du 23/09/2018 (R3/D)**

Rappel :

Arrêté municipal de la Mairie d'OTHIS indiquant l'indisponibilité du stade Yannick DELPIERRE jusqu'au 28 Septembre 2018, en raison de travaux.

**Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Section demande au C.O. OTHIS de lui indiquer au le terrain de repli pour jouer cette rencontre, au plus tard le VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 à 12h.**

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**ANCIENS – COUPE DE PARIS I.D.F.****Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

**INFOS CLUBS:**

**En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.**

**ANCIENS – CHAMPIONNAT****20443669 : SAINT MICHEL SP. / CARRIERES GRESILLONS du 09/09/2018 (R3/B)**

La Section,

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre officiel, courriel de CARRIERES GRESILLONS),

Après avoir pris connaissance de la copie de l'arrêté municipal de fermeture des installations les 08 et 09 Septembre 2018, en raison d'une fête municipale,

Considérant qu'à son arrivée l'arbitre a constaté la fermeture des installations par arrêté municipal,

Considérant la présence de l'équipe visiteuse mais l'absence de l'équipe recevante,

Par ces motifs,

**. donne match perdu par forfait à SAINT MICHEL SP. (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à CARRIERES GRESILLONS (3 pts - 5 but), conformément à l'article 10.5 du R.S.G. de la LPIFF.**

**20445004 : MONTREUIL R.S.C. / STADE EST PAVILLONNAIS du 07/10/2018 (R3/D)**

Courriel du RSC MONTREUIL et attestation de la Mairie de Montreuil informant la Section de l'indisponibilité pour vandalisme du Stade Robert LEGROS, jusqu'à une date indéterminée.

La Section demande au club du R.S.C. MONTREUIL de lui communiquer le terrain de repli pour jouer ces rencontres ou d'inverser les rencontres avec l'accord de ses adversaires.

**20444990 : MONTREUIL R.S.C. / FONTENAY TRESIGNY A.S. du 16/09/2018 (R3/D)**

Courriel de MONTREUIL R.S.C. demandant l'inversion de la rencontre et accord de l'A.S. FONTENAY TRESIGNY.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 9h30, sur le Complexe Sportif Pierre Cure à FONTENAY TRESIGNY.

**Les rencontres deviennent :**

Aller – 20444990 : FONTENAY TRESIGNY A.S. / MONTREUIL R.S.C. le 16/09/2018

Retour – 20445056 : MONTREUIL R.S.C. / FONTEANY TRESIGNY A.S. le 03/02/2019

**Accord des 2 clubs.****Accord de la Section.****20444986 : CHATILLONNAIS S.C.M. / SEVRAN F.C. du 09/09/2018 (R3/D)**

La Section,

Considérant qu'en sa réunion du 27/08/2018 le Comité de Direction de la LPIFF avait décidé de suspendre de toutes compétitions officielles les équipes seniors des clubs non à jour de leurs cotisations vis-à-vis de la LPIFF, jusqu'à régularisation de la situation du club,

Considérant qu'était précisé dans cette même décision, que les rencontres, annulées du fait de cette suspension, sont perdues par pénalité pour le club concerné,

Considérant que le club de SEVRAN F.C. n'avait toujours pas régularisé sa situation financière à la date du match en objet,

Considérant que cette rencontre n'a donc pas eu lieu conformément à la décision du Comité de Direction,

Par ces motifs,

**Donne match perdu par pénalité à SEVRAN F.C. (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à CHATILLONNAIS S.C.M. (3 pts - 0 but).**

**20444994 : ROISSY EN BRIE U.S. / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS du 16/09/2018 (R3/D)**

Demande d'inversion de match de ROISSY EN BRIE U.S. via FOOTCLUBS.

Courriel du 10/09/2018 du STADE DE L'EST PAVILLONNAIS confirmant son accord.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 16 Septembre 2018 à 9h30, sur le stade Léo LAGRANGE 2 à LES PAVILLONS SOUS BOIS.

Les rencontres deviennent :

Aller - 20444994 : STADE DE L'EST PAVILLONNAIS / ROISSY EN BRIE U.S. du 16/09/2018

Retour – 20445060 : ROISSY EN BRIE U.S. / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS du 03/02/2019

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section**

**20444991 : SEVRAN F.C. / MACCABI PARIS U.J.A. du 16/09/2018 (R3/D)**

Courriel du F.C. SEVRAN demandant le report de la rencontre à une date ultérieure.

La Section ne peut donner une suite favorable à votre demande, le motif évoqué n'étant pas un motif de report et **maintient le match au 16/09/2018.**